

Mise en ligne le 15/04/2025

Numéro	Objet	Votes
D_2025_0407_01	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget Principal 60000	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_02	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60001 Office de tourisme	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_03	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60002 Zone communautaire de Baudreix	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_04	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60003 Piscine Nayeo	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_05	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60004 PAE Monplaisir	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_06	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60007 Photovoltaïque Assat	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_07	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60008 Zone Clément Ader	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_08	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60009 Assainissement	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_09	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60010 Eau	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_10	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60011 GEMAPI	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_11	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60012 Eaux pluviales	Adopté à l'unanimité

D_2025_0407_12	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60013 Zone Aeropolis	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_13	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60015 Immobilier locatif	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_14	Approbation du compte de gestion 2024 - Budget annexe 60016 Opérations de lotissement à vocation éco	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_15	Vote du compte administratif 2024 - Budget Principal 60000	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_16	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60001 Office de tourisme	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_17	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60002 Zone communautaire de Baudreix	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_18	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60003 Piscine Nayeo	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_19	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60004 PAE Monplaisir	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_20	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60007 Photovoltaïque Assat	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_21	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60008 Zone Clément Ader	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_22	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60009 Assainissement	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_23	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60010 Eau	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_24	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60011 GEMAPI	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote

D_2025_0407_25	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60012 Eaux pluviales	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_26	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60013 Zone Aeropolis	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_27	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60015 Immobilier locatif	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_28	Vote du compte administratif 2024 - Budget annexe 60016 Opérations de lotissement à vocation éco	Adopté à l'unanimité 1 ne participant pas au vote
D_2025_0407_29	Affectation des résultat 2024 - Budget Principal (60000)	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_30	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60001 Office de tourisme	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_31	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60002 Zone communautaire de Baudreix	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_32	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60003 Piscine Nayeo	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_33	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60004 PAE Monplaisir	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_34	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60007 Photovoltaïque Assat	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_35	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60008 Zone Clément Ader	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_36	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60009 Assainissement	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_37	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60010 Eau	Adopté à l'unanimité

D_2025_0407_38	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60011 GEMAPI	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_39	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60012 Eaux pluviales	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_40	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60013 Zone Aeropolis	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_41	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60015 Immobilier locatif	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_42	Affectation des résultat 2024 - Budget annexe 60016 Opérations de lotissement à vocation éco	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_44	Vote du taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	Adopté 26 voix pour 20 voix contre
D_2025_0407_45	Vote du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	Adopté 24 voix pour 22 voix contre
D_2025_0407_46	Vote du taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_47	Vote des taux 2025 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_48	Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_49	Vote du produit de la taxe GEMAPI	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_50	Reversement PAE Monplaisir 2025	Adopté 43 voix pour 3 abstentions
D_2025_0407_51	Dotation de solidarité communautaire 2025	Adopté à l'unanimité

D_2025_0407_52	Vote du budget primitif 2025 - Budget Principal (60000)	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_53	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60001 Office de tourisme	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_54	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60002 Zone communautaire de Baudreix	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_55	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60003 Piscine Nayeo	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_56	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60004 PAE Monplaisir	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_57	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60007 Photovoltaïque Assat	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_58	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60008 Zone Clément Ader	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_59	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60009 Assainissement	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_60	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60010 Eau	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_61	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60011 GEMAPI	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_62	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60012 Eaux pluviales	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_63	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60013 Zone Aeropolis	Adopté à l'unanimité
D_2025_0407_64	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60015 Immobilier locatif	Adopté à l'unanimité

D_2025_0407_65	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe 60016 Opérations de lotissement à vocation éco	Adopté à l'unanimité
----------------	---	----------------------

Les actes dans leur intégralité peuvent être consultés :

> sur le site Internet de la Communauté de communes :

<http://www.paysdenay.fr/kiosque/deliberations-du-conseil-communautaire>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL 60000

Délibération n° D_2025_0407_01

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE **que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60001 OFFICE DE
TOURISME**

Délibération n° D_2025_0407_02

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60002 ZONE
COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX**

Délibération n° D_2025_0407_03

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60003 PISCINE NAYEO

Délibération n° D_2025_0407_04

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE **que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60004 PAE
MONPLAISIR**

Délibération n° D_2025_0407_05

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60007 PHOTOVOLTAÏQUE ASSAT

Délibération n° D_2025_0407_06

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60008 ZONE CLÉMENT ADER

Délibération n° D_2025_0407_07

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60009 ASSAINISSEMENT

Délibération n° D_2025_0407_08

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60010 EAU

Délibération n° D_2025_0407_09

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE **que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60011 GEMAPI

Délibération n° D_2025_0407_10

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE **que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60012 EAUX PLUVIALES

Délibération n° D_2025_0407_11

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60013 ZONE AEROPOLIS

Délibération n° D_2025_0407_12

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60015 IMMOBILIER LOCATIF

Délibération n° D_2025_0407_13

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE 60016 OPÉRATIONS DE LOTISSEMENT À VOCATION ÉCO

Délibération n° D_2025_0407_14

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par le Trésorier,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL 60000

Délibération n° D_2025_0407_15

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 9 436 954,32 € (RAR 5 564 417,42 €)

Recettes : 5 214 168,11 € (RAR 2 766 784,01 €)

Fonctionnement

Dépenses : 18 463 495,09 €

Recettes : 19 322 675,16 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60001 OFFICE DE TOURISME

Délibération n° D_2025_0407_16

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 4 203,60 € (RAR 0,00 €)

Recettes : 5 742,41 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 453 730,70 €

Recettes : 576 726,41 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60002 ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX

Délibération n° D_2025_0407_17

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 57 694,43 € (RAR 0,00 €)

Recettes : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 6 868,21 €

Recettes : 0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60003 PISCINE NAYEO

Délibération n° D_2025_0407_18

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 863 847,45 € (RAR 3 711,46 €)

Recettes : 365 398,57 € (RAR 77 104,30 €)

Fonctionnement

Dépenses : 1 426 457,84 €

Recettes : 1 426 457,84 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60004 PAE MONPLAISIR

Délibération n° D_2025_0407_19

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Recettes : 21 251,96 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 28 524,56 €

Recettes : 0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60007 PHOTOVOLTAÏQUE ASSAT

Délibération n° D_2025_0407_20

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 15 982,76 € (RAR 0,00 €)

Recettes : 17 505,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 31 069,74 €

Recettes : 30 472,92 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60008 ZONE CLÉMENT ADER

Délibération n° D_2025_0407_21

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Recettes : 19 276,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 23 586,97 €

Recettes : 0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60009 ASSAINISSEMENT

Délibération n° D_2025_0407_22

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 2 776 068,02 € (RAR 318 653,89 €)

Recettes : 2 961 898,11 € (RAR 28 208,29 €)

Fonctionnement

Dépenses : 2 664 900,98 €

Recettes : 3 336 499,97 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et non si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60010 EAU

Délibération n° D_2025_0407_23

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 1 689 180,97 € (RAR 769 786,57 €)

Recettes : 1 726 862,95 € (RAR 375 000,00€)

Fonctionnement

Dépenses : 2 952 992,13 €

Recettes : 3 794 005,05 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60011 GEMAPI

Délibération n° D_2025_0407_24

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 6 278,80 € (RAR 2 400,00 €)

Recettes : 5 676,55 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 407 313,42 €

Recettes : 420 215,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60012 EAUX PLUVIALES

Délibération n° D_2025_0407_25

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 600 308,17 € (RAR 207 172,22 €)

Recettes : 292 096,74 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 91 764,82 €

Recettes : 227 372,14 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60013 ZONE AEROPOLIS

Délibération n° D_2025_0407_26

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 6 971 074,44 € (RAR 1 338 337,17 €)

Recettes : 8 095 713,95 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 6 682 908,97 €

Recettes : 6 589 090,16 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60015 IMMOBILIER LOCATIF

Délibération n° D_2025_0407_27

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 380 000,00 € (RAR 0,00 €)

Recettes : 313 669,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 22 962,66 €

Recettes : 38 166,60 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 45
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE 60016 OPÉRATIONS DE LOTISSEMENT À VOCATION ÉCO

Délibération n° D_2025_0407_28

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif ;

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 1 647 236,35 € (RAR 0,00 €)

Recettes : 1 434 618,74 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 1 650 034,35 €

Recettes : 1 684 445,35 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

1 ne participant pas au vote

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET PRINCIPAL (60000)

Délibération n° D_2025_0407_29

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 859 180,07 €
- un excédent reporté de : 10 760 659,73 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 11 619 839,80 €

- un déficit d'investissement de : 4 222 786,21 €
- un déficit des restes à réaliser de : 2 797 633,41 €
- un excédent reporté de : 5 867 749,19 €

Soit un besoin de financement de : 1 152 670,43 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 1 152 670,43 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXC. 10 467 169,37 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 1 644 962,98 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60001 OFFICE DE TOURISME

Délibération n° D_2025_0407_30

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 122 995,71 €
- un excédent reporté de : 3 514,73 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 126 510,44 €

- un excédent d'investissement de : 1 538,81 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
- un excédent reporté de : 19 765,23 €

Soit un excédent d'investissement de : 21 304,04 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXC.	126 510,44 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	21 304,04 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60002 ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX

Délibération n° D_2025_0407_31

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 6 868,21 €
- un déficit reporté de : 24 653,18 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 31 521,39 €

- un déficit d'investissement de : 57 694,43 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
- un excédent reporté de : 286 322,12 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 228 627,69 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DÉFICIT 31 521,39 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 228 627,69 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60003 PISCINE NAYEO

Délibération n° D_2025_0407_32

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €
- un excédent reporté de : 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0,00 €

- un déficit d'investissement de : 498 448,88 €
- un excédent des restes à réaliser de : 73 392,84 €
- un excédent reporté de : 1 335 488,55 €

Soit un excédent d'investissement de : 910 432,51 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 837 039,67 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et sous réserve de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60004 PAE MONPLAISIR

Délibération n° D_2025_0407_33

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 28 524,56 €
- un déficit reporté de : 89 505,90 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 118 030,46 €

- un excédent d'investissement de : 21 251,96 €
- un excédent des restes à réaliser de : 0,00 €
- un déficit reporté de : 54 213,02 €

Soit un besoin de financement de : 32 961,06 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DÉFICIT 118 030,46 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 32 961,06 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et sous réserve de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60007 PHOTOVOLTAÏQUE ASSAT

Délibération n° D_2025_0407_34

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 596,82 €
- un excédent reporté de : 120 885,44 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 120 288,62 €

- un excédent d'investissement de : 1 522,24 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
- un excédent reporté de : 93 685,33 €

Soit un excédent d'investissement de : 95 207,57 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXC. 120 288,62 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 95 207,57 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
 PETCHOT-BACQUE CCPN
 Date : 10/04/2025
 Qualité : CCPN - Président de la
 Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60008 ZONE CLÉMENT ADER

Délibération n° D_2025_0407_35

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 23 586,97 €
- un déficit reporté de : 59 883,32 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 83 470,29 €

- un excédent d'investissement de : 19 276,00 €
- un excédent des restes à réaliser de : 0,00 €
- un déficit reporté de : 195 828,35 €

Soit un besoin de financement de : 176 552,35 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DÉFICIT 83 470,29 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 176 552,35 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60009 ASSAINISSEMENT

Délibération n° D_2025_0407_36

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 671 598,99 €
- un excédent reporté de : 983 814,87 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 655 413,86 €

- un excédent d'investissement de : 185 921,09 €
- un déficit des restes à réaliser de : 290 445,60 €
- un déficit reporté de : 1 324 647,28 €

Soit un besoin de financement de : 1 429 171,79 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 1 429 171,79 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXC. 226 242,07 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 1 138 726,19 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60010 EAU

Délibération n° D_2025_0407_37

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 841 012,92 €
- un excédent reporté de : 2 118 494,22 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 845 114,54 €

- un déficit d'investissement de : 719 606,03 €
- un déficit des restes à réaliser de : 394 786,57 €
- un déficit reporté de : 757 288,01 €

Soit un besoin de financement de : 1 114 392,60 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 1 114 392,60 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXC. 1 845 114,54 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 719 606,03 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60011 GEMAPI

Délibération n° D_2025_0407_38

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 12 901,58 €
- un excédent reporté de : 63 832,71 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 76 734,29 €

- un déficit d'investissement de : 602,25 €
- un déficit des restes à réaliser de : 2 400,00 €
- un excédent reporté de : 33 737,45 €

Soit un excédent d'investissement de : 33 135,20 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXC.	76 734,29 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	33 135,20 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60012 EAUX PLUVIALES

Délibération n° D_2025_0407_39

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 135 607,32 €
- un excédent reporté de : 351 121 60 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 486 728,92 €

- un déficit d'investissement de : 308 211,43 €
- un déficit des restes à réaliser de : 207 172,22 €
- un excédent reporté de : 270 308,50 €

Soit un besoin de financement de : 245 075,15 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	245 075,15 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXC.	241 653,77 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	37 902,93 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60013 ZONE AEROPOLIS

Délibération n° D_2025_0407_40

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 93 818,81 €
- un déficit reporté de : 1 505 826,13 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 1 599 644,94 €

- un excédent d'investissement de : 1 124 639,51 €
- un déficit des restes à réaliser de : 1 338 337,17 €
- un déficit reporté de : 4 823 607,86 €

Soit un besoin de financement de : 5 037 305,52 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) DÉFICIT 1 599 644,94 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 3 698 968,35 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60015 IMMOBILIER LOCATIF

Délibération n° D_2025_0407_41

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 15 203,94 €
- un excédent reporté de : 8 154,63 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 23 358,57 €

- un déficit d'investissement de : 66 331,00 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
- un excédent reporté de : 0,00 €

Soit un besoin de financement de : 66 331,00 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 23 358,57 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 66 331,00 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

AFFECTATION DES RÉSULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE 60016 OPÉRATIONS DE LOTISSEMENT À VOCATION ÉCO

Délibération n° D_2025_0407_42

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 34 411,00 €
- un excédent reporté de : 37 280,79 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 71 691,79 €

- un déficit d'investissement de : 212 617,61 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
- un déficit reporté de : 1 434 618,74 €

Soit un besoin de financement de : 1 647 236,35 €

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) DÉFICIT 71 691,79 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 1 647 236,35 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 10/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROCC (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDERES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB)

Délibération n° D_2025_0407_44

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts ;

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB).

Vu les bases 2025 notifiées :

Bases 2025	Taux 2025	Produit attendu
861 300	1,75 %	15 081,00 €

Pour l'année 2025, le Président propose d'appliquer le taux de 1,75 % à la TFNB.

Après avis défavorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis défavorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE pour 2025 le taux de la Taxe sur Foncier non Bâti (TFNB) à 1,75 %.

Adopté

26 voix pour

20 voix contre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 15/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI (TFB)

Délibération n° D_2025_0407_45

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts ;

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).

Vu les bases 2025 notifiées :

Bases 2025	Taux 2025	Produit attendu
38 268 000	1,49 %	571 533,00 €

Pour l'année 2025, le Président propose d'appliquer le taux de 1,49 % à la TFB.

Après avis défavorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis défavorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE pour 2025 le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 1,49 %.

Adopté

24 voix pour

22 voix contre

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de
Nay



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 38
 Nombre de délégués votants : 46
 Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
 Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
 Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
 Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
 Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
 Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
 Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
 Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS)

Délibération n° D_2025_0407_46

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts ;

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

Vu les bases 2025 notifiées :

Bases 2025	Taux 2025	Produit attendu
2 459 000	9,18 %	225 670,00 €

Pour l'année 2025, le Président propose d'appliquer le taux de 9,18 % à la THRS.

Après avis défavorable de la Commission Finances du 24/03/2025
Après avis défavorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE **pour 2025 le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à 9,18 %.**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de
Nay



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DES TAUX 2025 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Délibération n° D_2025_0407_47

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1636 B undecies du Code Général des Impôts ;

Le Président propose de fixer les taux de TEOM suivants pour l'année 2025 :

	ZIP	Taux en %
01	Zone Taux plein	9,91 %
05	Zone Taux réduit	8,78 %
	Zone unique (Département 65)	8,78 %

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025 comme ci-après :

	ZIP	Taux en %
01	Zone Taux plein	9,91 %
05	Zone Taux réduit	8,78 %
	Zone unique (Département 65)	8,78 %

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

webdelib

ID : 064-246401756-20250411-D_2025_0407_47-DE

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

Délibération n° D_2025_0407_48

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts ;

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Vu les bases 2025 notifiées :

Bases 2025	Taux 2025	Produit attendu
9 007 000	26,04 %	2 345 243,00 €

Pour l'année 2025, le Président propose d'appliquer le taux de 26,04 % à la CFE.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE pour 2025 le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 26,04 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 14/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

Délibération n° D_2025_0407_49

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n°2018-7-09 en date du 24 septembre 2018 instituant la taxe GEMAPI et fixant le produit de cette taxe à 300 000€ ;
Vu les comptes administratifs 2019 à 2024 du Budget annexe 600 11 GEMAPI ;

Il est proposé de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour 2025 à **360 000 €**.

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'arrêter le produit 2025 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à 360 000 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

REVERSEMENT PAE MONPLAISIR 2025

Délibération n° D_2025_0407_50

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) a conduit une démarche d'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal de solidarité avec ses communes membres et que le

Pacte Financier et Fiscal a été approuvé par délibération de la CCPN n° D_2024_0212_001 en date du 12 février 2024 ;

Considérant que le Pacte Financier et Fiscal est applicable pour les années 2024, 2025 et 2026, et qu'il est prévu qu'à l'issue de cette période, le Pacte approuvé en conseil communautaire, pourra faire l'objet d'une révision, adoptée selon les mêmes modalités.

Un Pacte Financier et Fiscal de solidarité est une démarche volontaire entre Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et communes qui n'obéit à aucune obligation réglementaire.

La préparation du Pacte Financier et Fiscal a été l'occasion de permettre aux élus du territoire de redéfinir les objectifs du « vivre en commun » : le travail a porté sur les besoins, les situations de chacun et les moyens disponibles.

Les objectifs poursuivis par un Pacte Fiscal et Financier sont la mise en œuvre du Projet de Territoire, la réduction des disparités de charges et de recettes, tout en préservant l'équilibre financier pluriannuel de la communauté et des communes membres.

Pour ce faire, c'est une véritable démarche participative qui a été mise en place. Les élus des communes ont pu s'exprimer au travers de quatre groupes de travail sur les thématiques suivantes :

- Politiques de solidarité financière et fiscale,
- Politiques d'aides et fonds de concours,
- Politiques de mutualisations CCPN/communes,
- Politiques de fiscalité CCPN/communes.

L'équilibre du Pacte Financier et Fiscal de solidarité repose sur les contributions conjointes de la communauté de communes et des communes.

Les flux financiers croisés issus du Pacte Financier et Fiscal approuvé aboutissent à une solidarité accrue envers les communes qui bénéficient :

- d'une prise en charge intégrale du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimé à 50 K€ par la communauté de communes,
- d'une majoration du fonds de concours en investissement pour les équipements communaux qui passe de 60 K€ à 100 K€ par an,
- d'une majoration de la Dotation de Solidarité Communautaire qui passe de 77 K€ à 377 K€ par an.

En contrepartie, le Pacte Financier et Fiscal prévoit :

- une participation des communes au service commun urbanisme droit des sols d'un montant annuel global de 75 K€,
- et un partage de la Taxe d'aménagement.

Le reversement PAE Monplaisir a été questionné lors des travaux relatifs au Pacte Financier et Fiscal.

A l'occasion des groupes de travail, il a été rappelé que ce reversement correspond au reversement d'une Taxe professionnelle (TP) de zone instituée par délibération de la Communauté de de commune en date du 29 juin 2000. Le reversement de cette TP de zone s'explique par le fait que cette TP n'a pas été réintégrée à la taxe professionnelle unique au moment du calcul des attributions de compensation en 2004.

La Taxe professionnelle ayant été supprimée, la répartition entre les communes bénéficiaires est effectuée sur la base de la TP 2009, dernier montant de TP connu.

Commune	Reversement TP PAE Monplaisir
Angaïs	11 568 €
Baudreix	7 404 €
Bénéjacq	25 093 €
Beuste	8 657 €
Boeil-Bezing	14 637 €
Bordères	10 285 €
Bordes	30 385 €
Coarraze	32 373 €
Igon	12 821 €
Lagos	7 843 €
Lestelle-Bétharram	12 288 €
Mirepeix	15 059 €
Montaut	15 137 €
Saint-Vincent	5 776 €
TOTAL	209 326 €

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE le montant du reversement PAE Monplaisir pour 2025 à 209 326 euros.

ADOpte la répartition entre les communes tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Adopté

43 voix pour

3 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 14/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE 2025

Délibération n° D_2025_0407_51

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) a conduit une démarche d'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal de solidarité avec ses communes membres et que le

Pacte Financier et Fiscal a été approuvé par délibération de la CCPN n°D_2024_0212_001 en date du 12 février 2024 ;

Considérant que le Pacte Financier et Fiscal est applicable pour les années 2024, 2025 et 2026, et qu'il est prévu qu'à l'issue de cette période, le Pacte approuvé en conseil communautaire, pourra faire l'objet d'une révision, adoptée selon les mêmes modalités.

Un Pacte Financier et Fiscal de solidarité est une démarche volontaire entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes qui n'obéit à aucune obligation réglementaire.

La préparation du Pacte Financier et Fiscal a été l'occasion de permettre aux élus du territoire de redéfinir les objectifs du « vivre en commun » : le travail a porté sur les besoins, les situations de chacun et les moyens disponibles.

Les objectifs poursuivis par un Pacte Fiscal et Financier sont la mise en œuvre du Projet de Territoire, la réduction des disparités de charges et de recettes, tout en préservant l'équilibre financier pluriannuel de la communauté et des communes membres.

Pour ce faire, c'est une véritable démarche participative qui a été mise en place. Les élus des communes ont pu s'exprimer au travers de quatre groupes de travail sur les thématiques suivantes :

- Politiques de solidarité financière et fiscale,
- Politiques d'aides et fonds de concours,
- Politiques de mutualisations CCPN/communes,
- Politiques de fiscalité CCPN/communes.

L'équilibre du Pacte Financier et Fiscal de solidarité repose sur les contributions conjointes de la communauté de communes et des communes.

Les flux financiers croisés issus du Pacte Financier et Fiscal approuvé aboutissent à une solidarité accrue envers les communes qui bénéficient :

- d'une prise en charge intégrale du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimé à 50 K€ par la communauté de communes,
- d'une majoration du fonds de concours en investissement pour les équipements communaux qui passe de 60 K€ à 100 K€ par an,
- d'une majoration de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui passe de 77 K€ à 377 K€ par an.

En contrepartie, le Pacte Financier et Fiscal prévoit :

- une participation des communes au service commun urbanisme droit des sols d'un montant annuel global de 75 K€,
- et un partage de la Taxe d'aménagement.

La répartition des 377 000 € de la DSC est actée dans la délibération relative au Pacte Financier et Fiscal (délibération n° D_2024_0212_001 du 12 février 2024).

Elle est calculée pour chaque commune sur la base d'une part de 3 € par habitant (population DGF 2022), le reste étant réparti en fonction du potentiel financier (pondéré à 20 %), de l'effort fiscal (pondéré à 40 %), du revenu par habitant (pondéré à 40 %).

MONTANT REPARTI : 377 000 €					
		Potentiel financier 20 %	Effort fiscal 40 %	Revenu par habitant 40 %	100 %
COMMUNES	Part Habitants 3€	57 019,60	114 039,20	114 039,20	TOTAL 2024
ANGAIS	2 865	2 036	3 930	3 166	11 996
ARBEOST	486	2 056	2 900	6 287	11 729
ARROS-DE-NAY	2 403	1 918	3 733	3 319	11 374
ARTHEZ-D'ASSON	1 617	2 079	3 126	4 011	10 833
ASSAT	6 015	1 756	4 257	3 391	15 420
ASSON	6 264	1 874	3 237	3 660	15 036
BALIROS	1 515	2 238	4 503	3 763	12 019
BAUDREIX	2 178	2 119	4 638	4 757	13 692
BENEJACQ	5 994	1 982	4 482	3 548	16 005
BEUSTE	2 124	1 912	3 763	3 470	11 269
BOEIL-BEZING	4 143	1 914	3 960	3 644	13 661
BORDERES	2 088	2 076	4 014	3 436	11 614
BORDES	8 949	1 216	3 070	3 748	16 982
BOURDETTES	1 578	2 173	3 920	4 197	11 868
BRUGES-CAPBIS- MIFAGET	2 907	1 994	3 849	3 863	12 613
COARRAZE	7 029	1 783	4 011	4 262	17 085
FERRIERES	459	2 212	4 222	4 466	11 360
HAUT-DE- BOSDARROS	1 092	2 254	3 934	3 891	11 171
IGON	3 129	2 035	4 773	3 953	13 891
LABATMALE	774	2 286	3 482	4 115	10 656
LAGOS	1 461	1 895	3 897	3 560	10 813
LESTELLE- BETHARRAM	2 844	1 953	4 192	5 075	14 064
MIREPEIX	3 873	1 814	3 657	3 568	12 911
MONTAUT	3 477	1 823	3 843	3 658	12 800
NARCASTET	2 346	1 569	4 049	3 658	11 622
NAY	10 626	1 573	5 210	4 005	21 414
PARDIES-PIETAT	1 440	2 240	4 105	3 930	11 714
SAINT-ABIT	969	2 195	3 853	3 450	10 467
SAINT-VINCENT	1 257	2 044	3 429	4 188	10 919
TOTAL	91 902	57 020	114 039	114 039	376 998

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE le montant de la DSC 2025 à 377 000 euros.

DÉCIDE que les critères de répartition sont les suivants : 3 € par habitant, le reste

étant réparti en fonction du potentiel financier (pondéré à 20 %), de l'effort fiscal (pondéré à 40 %), du revenu par habitant (pondéré à 40 %).

ADOPTE la répartition par commune tel qu'indiqué dans le tableau de répartition ci-dessus.

PRÉCISE que les crédits nécessaires au versement de la DSC 2025 sont inscrits au Budget principal 60000.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL (60000)

Délibération n° D_2025_0407_52

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	7 272 718,41	5 564 417,42	0,00	12 837 135,83
Recettes	8 425 388,84	2 766 784,01	1 644 962,98	12 837 135,83

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	30 451 085,22		0,00	30 451 085,22
Recettes	19 983 915,85		10 467 169,37	30 451 085,22

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60001 OFFICE DE TOURISME

Délibération n° D_2025_0407_53

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	28 104,04	0,00	0,00	28 104,04
Recettes	6 800,00	0,00	21 304,04	28 104,04

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	497 203,20		0,00	497 203,20
Recettes	370 692,76		126 510,44	497 203,20

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60002 ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX

Délibération n° D_2025_0407_54

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	228 627,69	0,00	0,00	228 627,69
Recettes	0,00	0,00	228 627,69	228 627,69

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	23 493,67		31 521,39	55 015,06
Recettes	55 015,06		0,00	55 015,06

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 14/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60003 PISCINE NAYEO

Délibération n° D_2025_0407_55

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	1 246 152,51	3 711,46	0,00	1 249 863,97
Recettes	335 720,00	77 104,30	837 039,67	1 249 863,97

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	1 496 609,00		0,00	1 496 609,00
Recettes	1 496 609,00		0,00	1 496 609,00

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60004 PAE MONPLAISIR

Délibération n° D_2025_0407_56

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	0,00	0,00	32 961,06	32 961,06
Recettes	32 961,06	0,00	0,00	32 961,06

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	53 961,06		118 030,46	171 991,52
Recettes	171 991,52		0,00	171 991,52

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 14/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60007 PHOTOVOLTAÏQUE ASSAT

Délibération n° D_2025_0407_57

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	112 712,57	0,00	0,00	112 712,57
Recettes	17 505,00	0,00	95 207,57	112 712,57

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	150 788,62		0,00	150 788,62
Recettes	30 500,00		120 288,62	150 788,62

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60008 ZONE CLÉMENT ADER

Délibération n° D_2025_0407_58

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	66 000,00	0,00	176 552,35	242 552,35
Recettes	242 552,35	0,00	0,00	242 552,35

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	247 052,35		83 470,29	330 522,64
Recettes	330 522,64		0,00	330 522,64

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60009 ASSAINISSEMENT

Délibération n° D_2025_0407_59

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	4 624 845,85	318 653,89	1 138 726,19	6 082 225,93
Recettes	6 054 017,64	28 208,29	0,00	6 082 225,93

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	3 700 007,40		0,00	3 700 007,40
Recettes	3 473 765,33		226 242,07	3 700 007,40

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 14/04/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60010 EAU

Délibération n° D_2025_0407_60

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	4 000 025,32	769 786,57	719 606,03	5 489 417,92
Recettes	5 114 417,92	375 000,00	0,00	5 489 417,92

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	5 590 197,49		0,00	5 590 197,49
Recettes	3 745 082,95		1 845 114,54	5 590 197,49

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60011 GEMAPI

Délibération n° D_2025_0407_61

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	73 313,49	2 400,00	0,00	75 713,49
Recettes	42 578,29	0,00	33 135,20	75 713,49

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	535 120,29		0,00	535 120,29
Recettes	458 386,00		76 734,29	535 120,29

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60012 EAUX PLUVIALES

Délibération n° D_2025_0407_62

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	2 404 124,62	207 172,22	37 902,93	2 649 199,77
Recettes	2 649 199,77	0,00	0,00	2 649 199,77

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	490 957,13		0,00	490 957,13
Recettes	249 303,36		241 653,77	490 957,13

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60013 ZONE AEROPOLIS

Délibération n° D_2025_0407_63

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	7 917 824,66	1 338 337,17	3 698 968,35	12 955 130,18
Recettes	12 955 130,18	0,00	0,00	12 955 130,18

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	12 562 377,90		1 599 644,94	14 162 022,84
Recettes	14 162 022,84		0,00	14 162 022,84

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60015 IMMOBILIER LOCATIF

Délibération n° D_2025_0407_64

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	30 171,00	0,00	66 331,00	96 502,00
Recettes	96 502,00	0,00	0,00	96 502,00

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	98 296,69		0,00	98 296,69
Recettes	98 296,69		0,00	98 296,69

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 25 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 38
Nombre de délégués votants : 46
Nombre de pouvoirs : 8

Publication : le 15 avril 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Patrick MIDOT (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marc CANTON (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROcq (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Ena PUYOU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), Philippe LACROUX (BOURDETTES), François LESCLOUPE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Katty BROGNOLI (FERRIERES), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY) à Patrick MIDOT
Audrey VANHOOREN (ASSON) à Jean-Marie BERCHON
Michel AURIGNAC (ASSON) à Marc CANTON
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Michel LUCANTE (COARRAZE) à Françoise PUBLIUS
Julie SARTHOU (NARCASTET) à Jean-Pierre FAUX
Alain DEQUIDT (NAY) à Véronique MULLER

Étaient absents ou excusés :

Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Sylvie DAUGAS (BALIROS), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE 60016 OPÉRATIONS DE LOTISSEMENT À VOCATION ÉCO

Délibération n° D_2025_0407_65

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2025,

INVESTISSEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	TOTAL
Dépenses	2 570 036,35	0,00	1 647 236,35	4 217 272,70
Recettes	4 217 272,70	0,00	0,00	4 217 272,70

FONCTIONNEMENT

2025	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	TOTAL
Dépenses	4 251 672,70		0,00	4 251 672,70
Recettes	4 179 980,91		71 691,79	4 251 672,70

Après avis favorable de la Commission Finances du 24/03/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 24/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 14/04/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr